



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du mardi 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

---

**DEL 037 151 043 / 2022 – 7.5**

**FINANCES : Approbation de la demande de subvention F2D 2023 auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) pour la somme de 96 000 € ;

Article 2 : d'acter le plan de financement comme suit :

**Plan de financement**  
**Aménagement d'un parking végétalisé intégré**  
**au Parc de la Choisille et à la plaine des sports de La Membrolle-sur-Choisille**

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	100 000 €	F2D 2023	96 000 €
Vidéoprotection	20 000 €		
		<i>Autofinancement</i>	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



*(Handwritten signature of Sébastien Marais)*



Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

---

**DEL 037 151 044 / 2022 – 7.5**

**FINANCES : Approbation de la demande de subvention DETR 2023 auprès de la Préfecture d’Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités,  
Vu le rapport présenté,  
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Préfecture d’Indre-et-Loire au titre du dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 pour la somme de 51 544 € ;

Article 2 : d'acter le plan de financement comme suit :

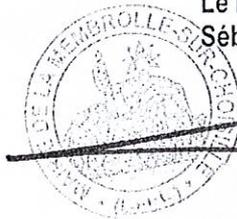
**Plan de financement**  
**Rénovation de la salle des Sports de La Membrolle-sur-Choisille**

DEPENSES HT		RECETTES	
Faux-plafonds	34 630 €	DETR 2023	51 544 €
Peintures	18 300 €		
Menuiseries extérieures	6 500 €		
Frais accessoires	5 000 €		
		<i>Autofinancement</i>	12 886 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 430 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 430 €</b>

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

**05 DEC. 2022**

## Extrait du Registre des Délibérations

ID : 037-213701519-20221201-DEL037151045\_22-DE

Séance du mardi 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

### Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

### DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

### DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

### Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

---

**DEL 037 151 045 / 2022 – 7.10**

**FINANCES : Modification des tarifs cimetière**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport présenté,

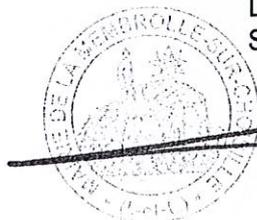
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer les tarifs cimetièrre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

<b>TARIF CIMETIERES 1 et 2</b>		
<b>Concession de terrain</b>		
Terrain + 1 inhumation		Redevance pour une inhumation supplémentaire
15 ans	160 €	100 €
30 ans	300 €	
Renouvellement		
15 ans	160 €	
30 ans	300 €	
<b>Concession de case du Columbarium</b>		
La case + dépôt d'1 urne		Redevance pour le dépôt d'une urne supplémentaire
15 ans	640 €	100 €
30 ans	780 €	
Renouvellement		
15 ans	640 €	
30 ans	780 €	
<b>Concession cinéraire</b>		
Le terrain + 1 cavurne + 1 urne		Redevance par urne supplémentaire
15 ans	530 €	100 €
30 ans	760 €	
Renouvellement		
15 ans	530 €	
30 ans	760 €	
<b>Jardin du souvenir</b>		
Redevance d'entretien du jardin du souvenir	60 €	-

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022Le Maire,  
Sébastien MARAIS

*(Handwritten signature of Sébastien Marais)*



Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

05 DEC. 2022

ID : 037-213701519-20221201-DEL037151046\_22-DE

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,  
Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence,  
M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu,  
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick,  
Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina,  
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

---

**DEL 037 151 046 / 2022 – 7.10**

**FINANCES : Modification des tarifs de location de la Salle des Fêtes**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes pour les tarifs à destination des particuliers et associations de La Membrolle-sur-Choisille :  
POUR : 21, CONTRE : 3 (M. GAGNEUX et Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND),  
ABSTENTION : 0

Vu les votes pour les tarifs à destination des particuliers et associations hors commune :  
POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 05 DEC. 2022

ID : 037-213701519-20221201-DEL037151046\_22-DE

Décide

Article 1 : décide de fixer les tarifs de location de l'espace Emmanuel Chabrier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :

LOCATAIRE	SALLE			SONO
	½ journée *	1 jour *	2 jours ou week-end *	Par Jour *
Particuliers et associations de La Membrolle-sur-Choisille	170 €	300 €	550 €	80 €
Particuliers et Associations hors commune	300 €	500 €	900 €	80 €
Chauffage en supplément hiver d'octobre à avril	40 €	50 €	80 €	-

\* 50% du tarif indiqué sera exigé à la réservation de la salle (en plus des cautions indiquées) et non restitué en cas d'annulation de réservation.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



*(Handwritten signature in blue ink over the stamp)*

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

**DEL 037 151 047 / 2022 – 7.5**

**FINANCES : Modification de l'attribution d'une subvention à une association**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu la délibération DEL 037 151 020 / 2022 – 7.5 du 23 juin 2022 portant vote des subventions 2022 aux associations,  
Vu le rapport présenté,  
Considérant que l'inactivité de l'association concernée par la présente délibération ne pourra pas contribuer à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (M. GAGNEUX et Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : d'annuler l'attribution de la subvention 2022 de 4 850,00 € à l'association Harmonie/EMEDC,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

---

**DEL 037 151 048 / 2022 – 7.10**

**FINANCES : Garantie d'emprunt à hauteur de 50% VALLOIRE HABITAT – Projet « La Belle Epoque »**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,  
Vu l'article 2298 du code civil,  
Vu le contrat de prêt N°132822 en annexe signé entre la société VALLOIRE HABITAT (Orléans), ci-après désigné l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignation,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : Accord du garant

La commune de La Membrolle-sur-Choisille accorde sa garantie, à hauteur de 50% soit 1.003.000,00 € à Valloire Habitat, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2.006.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132822 constitué de trois lignes du prêt.

Prêt PLS :	535.800,00 €
Prêt PLS FONCIER :	763.000,00 €
Prêt PLS Complémentaire :	707.200,00 €

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.003.000,00 Euros (Un million et trois mille Euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLS - 5478278

- montant du prêt : 535.800,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,53 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 1 %
- Double révisabilité

PLS FONCIER – 5478277

- montant du prêt : 763.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,53 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 1 %
- Double révisabilité

PLS COMPLEMENTAIRE - 5478279

- montant du prêt : 707.200,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- Durée du différé d'amortissement : 24 mois
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,53 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 1 %
- Double révisabilité

Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 18 logements sociaux PLS dits « La Belle Epoque » situés à La Membrolle sur Choisille (37390).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de la commune de La Membrolle-sur-Choisille est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Valloire Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

La commune de La Membrolle-sur-Choisille s'engage à effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de La Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre recommandée, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

La commune de La Membrolle-sur-Choisille s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

La commune de La Membrolle-sur-Choisille a un droit de réservation réglementaire, délégué par Tours Métropole Val de Loire, dans la limite des 20 % réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoir du signataire

Monsieur le Maire est autorisé au nom de la commune de La Membrolle-sur-Choisille à intervenir au contrat de prêt.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

---

**DEL 037 151 049 / 2022 – 1.1**

**COMMANDE PUBLIQUE : Approbation de l’avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commande permanent dans les domaines de l’informatique et des télécommunications**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211- 10,  
Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2113-4,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 à la convention du 8 décembre 2016, autorisant le coordonnateur à représenter les membres du groupement de commande et agir pour leur compte afin de coordonner les opérations visant à mettre à leur disposition les marchés proposés dans le cadre d'une centrale d'achat, et le cas échéant effectuer toute démarche nécessaire à leur exécution ;

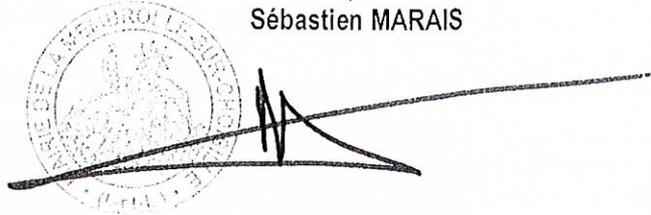
Article 2 : précise que Tours Métropole Val de Loire prendra en charge la cotisation due en contrepartie des services rendus par la centrale d'achat ;

Article 3 : précise qu'un avenant à la convention pourra intervenir si le recours à une centrale d'achat requiert le paiement d'un droit d'entrée significatif ;

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à ladite convention, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS

The image shows the official seal of the Municipality of La Membrolle-sur-Choisille, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'SM'.



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du mardi 29 novembre 2022

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

**DEL 037 151 050 / 2022 – 4.1**

**RESSOURCES HUMAINES : Approbation du renouvellement de l'adhésion à la médecine préventive auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 1 de la loi n°2021-1018 du 02 août 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

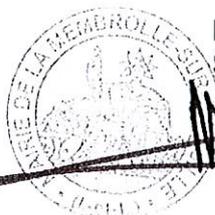
Article 1 : d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

**DEL 037 151 051 / 2022 – 4.1**

**RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,  
Considérant la délibération n°037 151 040 / 2022 – 4.2 du 15 septembre 2022 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,  
Considérant les nécessités de services,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - la création d'un poste d'adjoint administratif.

Article 2 : de mettre à jour le tableau des effectifs arrêté comme

GRADE	NOMBRE DE POSTES AU TABLEAU
<b>I- EMPLOIS PERMANENTS</b>	
Attaché Principal	0
DGS sur emploi fonctionnel	0
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC	1
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	0
Rédacteur TC	2
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	3
Adjoint Administratif	1
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>10</b>
Brigadier TC	1
<b>TOTAL FILIERE POLICE</b>	<b>1</b>
Agent de maitrise principal	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	3
Adjoint technique TC	6
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>10</b>
Agent territorial spécialisé de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles TC	3
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>	1
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>4</b>
Educateur de jeunes enfants CAT A 35/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint d'animation TC	3
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>	<b>4</b>
<b>II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</b>	
Adjoint administratif – rémunérés sur le 1 <sup>er</sup> échelon du grade ( <i>service administratif de la mairie</i> )	2
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe – rémunérés sur le 1 <sup>er</sup> échelon du grade ( <i>service administratif de la mairie</i> )	1
Adjoint d'animation, rémunéré sur le 1 <sup>er</sup> échelon du grade ( <i>service multi accueil de la petite enfance, école...</i> )	10
Adjoint technique, rémunérés sur le 1 <sup>er</sup> échelon du grade ( <i>service espaces verts, écoles, multi accueil, bâtiments...</i> )	6
<b>III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</b>	
Adjoint d'animation, 1 <sup>er</sup> échelon ( <i>service multi accueil, Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants</i> )	10
Adjoint technique, rémunérés sur le 1 <sup>er</sup> échelon du grade	3
Attaché 35/35 <sup>ème</sup>	0
<b>IV-ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI (art 3 alinéa 4)</b>	
Surveillance des enfants (cantine) rémunérés sur la base d'un adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> échelon	3
Agent de surveillance de la sortie des écoles sur la base d'un adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> échelon	1
<b>V-POSTE DE CONTRACTUELS DE DROIT PRIVES</b>	
Poste Parcours Emploi Compétence PEC (1 crèche, 1 école)	2

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du mardi 29 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

05 DEC. 2022

ID : 037-213701519-20221201-DELO37151052\_22-DE

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

---

**DEL 037 151 052 / 2022 – 4.1**

**RESSOURCES HUMAINES : Approbation de compléments apportés au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,  
Vu les décrets 2021-1881 et 1882 du 29 décembre 2021 adaptant la correspondance avec les corps de l'Etat pour la définition du régime indemnitaire à l'issue de la création des deux nouveaux cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants,  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application du RIFSEEP au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application du RIFSEEP au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil municipal 28022019-03 en date du 28 février 2019 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL137151039/2022-4.5 en date du 15 septembre 2022 modifiant partiellement le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du Comité Technique qui s'est tenu le 29 novembre 2022,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'approuver la création de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire annuel (CIA) pour les cadres d'emplois des Educateurs de jeunes enfants, des Auxiliaires de puériculture et des Assistants socio-éducatif comme suit :

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

**CATEGORIE A :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	<i>Encadrement, coordination, pilotage, conception</i>	9 000 €	14 000 €
Groupe 2	<i>Technicité, expertise, expérience, qualification</i>	8 000 €	13 500 €
Groupe 3	<i>Sujétions particulières</i>	6 800 €	13 000 €

**CATEGORIE B :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	<i>Encadrement, coordination, pilotage, conception</i>	6 000 €	9 000 €
Groupe 2	<i>Technicité, expertise, expérience, qualification</i>	4 800 €	8 010 €

## CATEGORIE B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF		Montant maximum annuel de l'IFSE	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant	Plafond Réglementaire
Groupe 1	<i>Encadrement, coordination, pilotage, conception</i>	6 000 €	19 480 €
Groupe 2	<i>Technicité, expertise, expérience, qualification</i>	4 800 €	15 300 €

Complément indemnitaire annuel (CIA)

## CATEGORIE A :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	<i>Encadrement, coordination, pilotage, conception</i>	1 400 €	1 680 €
Groupe 2	<i>Technicité, expertise, expérience, qualification</i>	1 400 €	1 620 €
Groupe 3	<i>Sujétions particulières</i>	1 400 €	1 560 €

## CATEGORIE B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	<i>Encadrement, coordination, pilotage, conception</i>	1 200 €	1 230 €
Groupe 2	<i>Technicité, expertise, expérience, qualification</i>	1 000 €	1 090 €

## CATEGORIE B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des : ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIF		Montant maximum annuel du C.I.A.	
Groupe de fonctions	Emplois	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant	Plafond réglementaire
Groupe 1	<i>Encadrement, coordination, pilotage, conception</i>	1 200 €	3 440 €
Groupe 2	<i>Technicité, expertise, expérience, qualification</i>	1 000 €	2 700 €

Article 2 : - d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus,

Article 3 : - d'acter que cette délibération complète la délibération du 28 février 2019 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du mardi 29 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

05 DEC. 2022

ID : 037-213701519-20221201-DEL037151053\_22-DE

Le 29 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme PARANTHOINE Nina a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme VILLENEUVE PINET Catherine a donné son pouvoir à Mme LABOUE Florence, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien a donné son pouvoir à M. CHOMIENNE Matthieu, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, Mme ALBERT Julie a donné son pouvoir à Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme DUBOURDIEU Catherine

DATE DE LA CONVOCAATION

24 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

24 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

**DEL 037 151 053 / 2022 – 7.8**

**ENFANCE : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire applicable pour la période scolaire 2022/2023,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,  
Sébastien MARAIS

